

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 avril 2015

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports

N° CP-2015-4-3-5

Service consulté

Service de la Commande Publique
Service Juridique
Délégation à l'Action Territorialisée
Direction des Finances

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE SUNDGAU ET TROIS PAYS 2014-2019 : ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DE LIGNES DE CARS EXPRESS ENTRE LE SUNDGAU ET L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-LOUIS - BÂLE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité de lignes de cars express entre le Sundgau et l'Agglomération de Saint-Louis – Bâle avec l'assistance d'un prestataire de service. Le montant maximal de celle-ci est fixée à 60 000 € TTC avec une participation départementale de 50%, soit 30 000 € TTC.

1) Rappel du contexte

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin adopté le 5 décembre 2013 qui soulignait le niveau important des déplacements transfrontaliers avec environ 34 000 frontaliers venant chaque jour du Haut-Rhin vers la Suisse et l'absence d'infrastructure de transport collectif entre le Sundgau et la région des 3 Frontières.

Compte tenu de l'étendue de la démarche, de la spécificité des études et enquêtes à conduire, il est proposé de rechercher l'assistance d'un prestataire de service, choisi conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

2) Objectifs de l'étude

La finalité de cette étude est de proposer une offre de transport public adaptée aux flux importants de travailleurs entre le Sundgau, les Trois Frontières et la Suisse.

Il existe un enjeu particulier du fait des restrictions de places de stationnement par le canton de Bâle-Ville.

Cette démarche transversale devra être à la fois prospective et stratégique, en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées (Pays du Sundgau, Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières et Région Alsace).

La présente étude devra répondre à deux objectifs :

- Etudier l'opportunité de la mise en place de(s) ligne(s) express routière(s) transfrontalière(s),
- Analyser la faisabilité opérationnelle et financière.

Les conclusions de l'étude devront constituer un outil d'aide à la décision qui permettra aux élus départementaux et aux différents partenaires de ce projet d'opérer un choix sur la base d'éléments probants et justifiés.

3) Déroulement de l'étude

L'étude se déroulera en quatre phases :

- Phase 1 : étude d'opportunité,
- Phase 2 : propositions de scénarios,
- Phase 3 : étude de faisabilité,
- Phase 4 : étude détaillée de la solution retenue.

4) Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel envisage un lancement de l'étude au mois de mai-juin avec une livraison du rapport final pour le mois de décembre 2015, avec des rendus intermédiaires tout au long des différentes phases.

5) Financement

Le coût de l'étude est estimé à 60 000€ TTC, prélevés sur le budget de la Direction de l'Action Territorialisée et sur celui de la Direction des Routes et des Transports.

Cette étude est inscrite aux Contrats de Territoire de Vie du Sundgau (Fiche 113-5) et des Trois Pays 2014-2019 (Fiche 32-6) ; elle fera l'objet d'un cofinancement formalisé par une convention financière dont le projet est annexé au présent rapport. Le lancement de l'étude est subordonné à la signature de la convention.

Depuis la signature de la révision des contrats de territoire de vie, la Région Alsace a annoncé le retrait de son financement. Il est par conséquent nécessaire d'amender le plan de financement et d'augmenter la participation départementale de 24 000 € à 30 000 € et celle des deux autres cofinanceurs de 10 000 € à 15 000 € chacun. Cette modification nécessite de prévoir un budget complémentaire, non prévu dans les Contrats de Territoires de Vie validés en janvier 2015. Le surcoût pour le Département fera l'objet d'une régularisation lors de la deuxième révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019.

Le nouveau plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

- **Département : 50 % de l'étude, soit 30 000 € TTC ;**
- Syndicat Mixte pour le Sundgau : 25 % de l'étude, soit 15 000 € TTC maximum ;
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PTER) du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières : 25 % de l'étude, soit 15 000 € TTC maximum.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- engager une étude d'opportunité et de faisabilité de lignes de cars express entre le Sundgau et l'Agglomération de Saint-Louis – Bâle, avec assistance sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- approuver le plan de financement de cette étude, à savoir, 50 % pour le Département, 25 % pour le Syndicat Mixte du Sundgau et 25 % pour le PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières,
- approuver la convention financière afférente jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- approuver la dépense prévisionnelle de 60 000 € TTC qui sera imputée au programme A892 chapitre 011, fonction 821, nature 617,
- approuver la participation prévisionnelle du Syndicat Mixte pour le Sundgau pour un montant maximal de 15 000 € TTC et la participation prévisionnelle du PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières pour un montant maximal de 15 000 € TTC, à imputer sur le programme A892, chapitre 74, fonction 81, nature 7474.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN